COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Présents :
Mmes Katia BOIS, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Claude ANDREAU, Béatrice BROSSET, Carol PASQUET, Lucie MAHUTEAU, Sandrine RICHARD et Aline VIOLANTE.
Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à M. Claude ABLITZER
M. Nicolas TIO donne pouvoir à M. Olivier MADELIN
M. Bruno VINCENT donne pouvoir à M. Janick ALARY
Mme Muriel HERSANT FEREY donne pouvoir à M. Thierry POUILLOUX

Mme Catherine LACOUX a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-sept,
le 11 septembre à vingt heures trente minutes,
le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 juin 2017

Le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° Décision	Titre	objet	Observation
13/2017	Avenant n°5 marché public	Prolongation du marché d'exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux au	28.06.2017

		30.06.2018 **SOCIETE MISSENARD** **Pas d'incidence tarifaire sur le marché**	
14/2017	**Convention de mise à disposition matériel ALSH été 2017**	**Mise à disposition d'équipements et de matériel du 10 juillet au 4 août inclus**	
15/2017	**Modification des tarifs dans les cimetières Nord et Est**	**Suppression du tarif F3 de caveau de 3 emplacements et création d'un nouveau tarif « terrains nus pour concessions »**	**Date décision 24.07.2017**
16/2017	**Attribution marché location maintenance de photocopieurs**	**Marché location maintenance de photocopieurs – durée 4 ans** **DACTYL BURO** **2, avenue de la Prospective** **CS 30126** **18021 BOURGES** Durée 4 ans Loyer annuel 3 copieurs : 3081,12 € +coût copie	**Date décision 01.08.2017**
17/2017	**Contrat d'entretien des défibrillateurs en accès public**	**DEFIBRIL MATECIR SAS** **395 Rue Albert Camus,** **Résidence Saint Joseph II – Bat H »** **06700 Saint Laurent du Var** **Durée 1an renouvelable** **Montant annuel prestation : 524.80E TTC (attention montant des consommables non contractuel)**	**Date décision 08/08/2017**
18/2017	**Convention de formation**	**Convention simplifiée de formation Professionnelle AIPR autorisation d'intervention à proximité des réseaux** **HAFORCAS** **157 Avenue Yves Farge 37700 Saint Pierre Des Corps**	**Date décision 08/08/2017**

URBANISME / TECHNIQUE

3. Cession cave - parcelle ZV 820 issue de la division de la parcelle ZV 472 - Les Pentes de Rochecave

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **APPROUVE** la cession du terrain cadastré ZV 820 d'une superficie de 488 m² et de la cave sise sur ce terrain, situé « Pente de Rochecave » - rue de Rochecave à Azay-sur-Cher, au prix de 8 800 euros à M. Denis Schwok ;

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer la promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que toute autre pièce afférente à ce dossier

4. Dénomination officielle des hameaux des Petits Moreaux, des Grands Moreaux et du Petit Croule

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder à la dénomination officielle de trois nouvelles rues : « **route des petits moreaux** », « **route des grands moreaux** » et « **chemin du mûrier** » **présentées au plan ci-joint ;**
- **DIT** que la série des numéros de la **route des petits moreaux** dans son axe Est/Ouest et suivant est formé des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche ;
- **DIT** que la série des numéros de la **route des grands moreaux** dans son axe Sud-Est / Nord-Ouest est formé des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche ;
- **DIT** que la série des numéros du **chemin du mûrier** dans son axe Nord-Est / Sud-Ouest est formé des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs côté gauche.

5. Véloroute du Cher - canal de Berry à vélo - section entre Azay-sur-Cher et Tours : approbation du tracé en faveur de la rive droite

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le passage en rive droite véloroute du Cher - canal de Berry à vélo pour la section située entre Azay-sur-Cher et Tours, après le passage du pont d'Azay-sur-Cher.

FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

6. Actualisation du plan de financement et demande de subvention LEADER - aménagement des Berges du Cher

M. Jean-Louis Mahieu, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée la nécessité d'actualiser la délibération prise lors de la séance du 5 septembre 2016, sollicitant la subvention LEADER pour l'opération d'aménagement des Berges du Cher.

En effet, il convient d'actualiser le plan de financement de cette opération au regard des dépenses éligibles retenues par le comité de programmation LEADER qui s'est déroulé le 28 juin dernier.

Plan de financement des dépenses éligibles LEADER
opération d'aménagement des Berges du Cher

DEPENSES ELIGIBLES HT		RECETTES (au prorata des dépenses)	
Maîtrise d'œuvre, études et frais divers	64 926,29 € 22 533,55 €	**LEADER** DETR	**28 512,57 €** 30 377,28 €
Station vélo et équipements (casiers consignes, atelier de réparation, station de gonflage et de recharge vélo électrique, support vélo…)			
Mobilier de repos et d'agrément (ponton, tables, bancs, clôture, passerelle…)	46 921,65 €	Conseil régional Conseil départemental	79 790,33 € 38 077,58 €
Cheminement piéton	15 539,05 € 71 026,66 €	Autofinancement	44 196,44 €
Travaux paysagers et plantations			
TOTAL	**220 947,20 €**	**TOTAL**	**220 947,20 €**

Pris en compte ces éléments d'informations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le plan de financement de l'opération des berges du Cher, présentant l'ensemble des dépenses éligibles retenues par LEADER ;
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une subvention de 28 512,57 € au titre du programme LEADER du Pays Loire Touraine et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

7. Approbation des conventions relatives aux activités péri-éducatives de l'année scolaire 2017/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les différentes conventions de gestion portant sur les activités péri-éducatives 2017-2018 dont les bénéficiaires uniques sont les élèves des écoles publiques contractées auprès des partenaires suivants :

Associations :
• l'association Football Club Azay (FCA), représentée par Stéphane LIVERTOUT, Président
• l'association Azay Véretz HandBall, représentée par Michel MORVAN, Président
• l'association AZARC (tir à l'arc), représentée par Jean-Noel GOURDON, Président
• l'association de théâtre « Compagnie TARTIFUME », représentée par Marie HORNEZ, Présidente

• l'association de l'Amicale philatélique, représentée par Claude CHRIST, Président
• l'association Puzzle (atelier Image Vidéo) représentée par Benoit ROYER, Président
• l'association Yogacréa (Yoga enfants) représentée par Jean Philippe CRIBIER, Président
• l'association Fogara (jeux africains), représentée par Myriam LONGOMBA, Présidente

Intervenants particuliers :
•Monsieur Daniel BESANCON –GUERENA (Tennis)
•Madame Fanny DRODE (Multisports)

- **PRECISE** que ces conventions entrent en vigueur à la rentrée scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

8. Adoption de l'avenant de prolongation du PEDT (projet éducatif de territoire)

Le cadre applicable à l'organisation des rythmes scolaires a été revu récemment par la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques du 28 juin 2017, laissant peu de temps aux communes et à leurs partenaires éducatifs pour étudier de nouveaux modes d'organisation possibles à la rentrée scolaire 2017-2018. Aussi, il convient à présent de revoir la durée de validité du PEDT prévu initialement pour une durée de 3 ans, en prolongeant ce dernier d'un an, afin de stabiliser le cadre d'intervention des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2017-2018 et de s'orienter vers la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019 selon les engagements pris.
Pris en compte ces éléments d'informations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant de prolongation d'un an de la durée du PEDT de la commune d'Azay-sur-Cher,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer le présent avenant,

PRECISE que les autres dispositions du PEDT demeurent inchangées.

CULTURE

9. Adoption de la convention de partenariat entre la commune et l'association Saint-Jean du Grais – carrefour des cultures – saison culturelle 2017

S'agissant de la saison 2017, les spectacles retenus sont les suivants :
- Valérie OTERO Quartet, concert de jazz
- FARLIGHT, concert de blues
-

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association Saint Jean du Grais – carrefour des cultures pour la saison 2017,
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention.

10.Adoption de la convention de partenariat pour l'engagement de la structure Intention Publique pour la réalisation du projet culturel et artistique du Sud Cher

Afin de disposer d'une ingénierie d'assistance, nécessaire à la mise en forme du projet culturel et à la rédaction de la candidature au PACT régional, il est proposé d'engager la structure « Intention publique », spécialiste de ces sujets.
Le temps de travail de l'Intention Publique sera réparti entre les trois communes en fonction de l'attribution des actions du projet (action limitée à la partie ingénierie pour la commune d'Azay-sur-Cher), soit la répartition suivante :

1 180 euros pris en charge par la commune d'Azay-sur-Cher
2 000 euros pris en charge par la commune de Véretz
2 000 euros pris en charge par la commune de Larçay
soit 5 180 TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'engagement de la structure « Intention Publique » pour la réalisation du projet culturel et artistique du Sud Cher ainsi que la répartition financière applicable à chacune des communes ;
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention.

DIVERS

11.Renouvellement de la convention avec le Conseil départemental relative au partenariat sur l'accueil des travailleurs sociaux et médico-sociaux

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'occupation à intervenir entre le Conseil départemental et la commune permettant l'accueil mensuel et la tenue des permanences des travailleurs sociaux et médico-sociaux du département,
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention,
- **PRECISE** que la présente convention est applicable pendant deux ans.

INFORMATIONS GENERALES

12. Informations générales

Le conseil municipal est informé sur :

- L'attribution du marché de travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux à la société HENOT TP (travaux programmés pour fin septembre).
- La modification du règlement du cimetière créant les concessions nues, les modalités d'accès des pompes funèbres de l'allée des Pervenches et la mise à disposition d'un caveau temporaire.
- La création d'une commission de réflexion sur les situations d'hommages à titre posthume des maires de la commune de la 5ème République.

Azay-sur-Cher, le 18 septembre 2017

le Maire,

Janick ALARY